

ACADEMIE
BASQUE
DU SPORT



BPJEPS APT

(Activités Physiques Pour Tous)

Le diplôme -Le métier

Le BPJEPS APT est un diplôme d'État de niveau IV (BAC), délivré par le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale. Ce diplôme d'éducateur sportif permet d'encadrer, d'animer et d'initier à des activités sportives dans divers domaines tels que les sports collectifs, de raquettes, les sports d'opposition, les activités de pleine nature (VTT, randonnée pédestre...) et les activités d'entretien corporel (gymnastique, stretching...).

Employeurs potentiels

- Les collectivités territoriales
- Les centres de loisirs
- Les clubs de vacances
- Les clubs sportifs
- Activité libérale auprès d'une clientèle de particuliers

La Formation

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

- Pas de niveau scolaire minimum requis
- Être âgé de 18 ans le jour de l'entrée en formation
- Être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivante : PSC1, AFPS, PSE1, PSE2, AFGSU niveau 1 ou 2, SST en cours de validité
- Fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique des Activités Aquatiques datant de moins de moins de 1 an à la date d'entrée en formation
- Avoir validé les tests d'exigences préalables à l'entrée en formation (TEP)

TEP

- Luc Léger : Palier 6 pour les femmes, palier 8 pour les hommes
- Tests d'Habilité Motrice : ce test consiste en l'enchaînement de 22 ateliers dans un temps strictement inférieur à 1 mn 46 pour les hommes et 2 mn 06 pour les femmes.
(Des bonifications sont accordées pour les candidats âgés de plus de 40 ans détails sur le document « tests de sélection »)

Les TEP sont communs à tous les organismes de formation, la date et le détail de ces tests sont disponibles sur le site de la DRJSCS : nouvelle-aquitaine.drjscs.gouv.fr

EPREUVES DE SELECTION

Épreuves pratiques et techniques :

- Suivi de cours cardiochorégraphié de 40 mn en musique niveau débutant
- Course d'orientation en forêt

Épreuves théoriques :

- Entretien de motivation avec un jury (durée 20/30 minutes)
- Épreuve écrite (durée 1h) cette épreuve permet, à partir d'un sujet général sur les pratiques sportives, d'apprécier chez les candidats les capacités d'expressions écrite de réflexion et d'analyse

CONTENU DE LA FORMATION

La formation BPJEPS APT est en 4 UC . Elle peut s'effectuer en parcours complet ou avec des allègements si le stagiaire possède des dispenses et équivalences . Le parcours de formation est établi lors du positionnement .

- UC1 Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- UC2 Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- UC3 Conduire une séance , un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des Activités Physiques pour Tous
- UC4 Mobiliser les techniques des Activités Physiques pour Tous pour mettre en œuvre une séance un cycle d'animation ou d'apprentissage .

CALENDRIER DE FORMATION

- Durée de la formation : 11 mois (du mois d'octobre 2020 au mois de sept 2021)
- Ouverture des inscriptions : à partir du mois de mars 2020
- Formation en alternance : 21 H en OF 14 H en stage

COÛT DE LA FORMATION

- Frais pédagogiques : 5700 €
- Frais d'inscription : 50 €
- Adhésion à l'association : 5 €
- Possibilités de financements :
 - CPF
 - CPF de transition
 - Pôle emploi à voir avec le conseiller
 - OPCO à voir avec l'employeur

CONTACT

Responsable de Formation : NICOLAS MOLINIÉ

- Tel : 05 59 01 30 88
- Mail : nicolasmolinie@academiebasquedusport.fr

